



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 juin 2024

| Nombre de conseillers en exercice | Présents | Votants |
|-----------------------------------|----------|---------|
| 19 | 12 | 15 |

Objet :**Demande de fonds de soutien pour le projet labellisé 80 ans de la Libération**

L'an deux mille vingt-quatre, et le dix-huit juin. le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation : 13 juin 2024

Présents : Nicolas CARTAILLER, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT, Cécile FABRE, Laure ZEROUALI, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES, Ghislaine REBOLLO

Absents excusés : Corinne LEBFEVRE, Elma PIRAZZI, Manon BLOQUE, Eric GONSSARD

Absents représentés : Pierre DE QUEYLARD pour Nicolas CARTAILLER, N'Fissa BENSALID pour Cécile FABRE, Carole GALINY pour Sabine HUGUES

Secrétaire de séance : Cécile FABRE

La commune de Remoulins, en collaboration avec d'autres partenaires associatifs, a été labellisée pour participer aux commémorations des 80 ans de la Libération.

De ce fait, la commune peut prétendre à un fonds de soutien du Ministère de la Défense afin de financer les différentes actions qui vont être mises en place à cette occasion.

Le coût estimatif de ces événements s'élève 1 552.50 €, et est présenté dans le plan de financement prévisionnel, ci-dessous :

| COUT PREVISIONNEL GLOBAL | | |
|---|-----------------|-------------------|
| FINANCEMENT | % | MONTANTS (H.T) |
| Coût total du projet : | 100,00 % | 1 552,50 € |
| Subventions sollicitées : | 40,58 % | 630,00 € |
| Etat – Ministère de la Défense | 24,48 % | 380,00 € |
| Souvenir Français | 16,10 % | 250,00 € |
| Reste à charge (autofinancement) | 59,42% | 922,50 € |

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'appel à projets gardois pour le 80^e anniversaire des débarquements de la Libération et de la Victoire,

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter le concours financier de l'Etat – Ministère de la Défense, ainsi que de tout autre organisme à même de concourir à la réalisation de ce projet,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et à la réalisation de ce projet.

Le secrétaire de séance,
Cécile FABRE

Délibéré les jour, mois et an susdits,

Pour copie conforme
Le Maire,
Nicolas CARTAILLER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet www.telerecours.fr